

Appel à candidatures

# MIP#03

**Le Mentorat Photographique  
du Fonds Régnier pour la Création  
avec l'Agence VU'**

# MP#03

Le Fonds Régnier pour la Création et l'Agence VU' lancent MP#03, la troisième édition de leur mentorat photographique, initié en 2020.

–

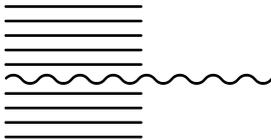
Ce programme d'accompagnement artistique propose à des photographes émergents en cours de professionnalisation de bénéficier, pendant 9 mois, d'un suivi personnalisé. Ils seront encadrés par l'équipe de l'Agence VU', ses photographes et des experts invités. MP#03 a pour ambition d'accompagner le développement des projets personnels des auteurs sélectionnés, d'aiguiser leur compréhension du monde professionnel et de leur donner des outils pour inscrire leur singularité dans le paysage de la création contemporaine.

–

En fin de programme, MP#03 organisera une exposition-événement pour présenter leurs travaux au grand public et aux professionnels.

**MP#03 se déroulera d'octobre 2022 à juin 2023.  
L'appel à candidatures est ouvert du 20 avril au 1er juin 2022.**

FONDS  
REGNIER  
POUR  
LA  
création



**VU'**

### Qui peut participer ?

Cet appel à candidatures est réservé exclusivement aux photographes francophones émergents qui doivent :

- maîtriser les techniques de la chaîne de production photographique,
- avoir déjà réalisé des travaux personnels,
- avoir un projet photographique en cours de développement,
- avoir l'objectif d'intégrer le milieu professionnel,
- être disponibles pour mener à bien le développement de leur projet et suivre avec assiduité le programme d'accompagnement, durant les 9 mois du mentorat.

Cet appel à candidatures ne s'adresse pas aux photographes professionnels bénéficiant de droits à la formation continue en 2022-2023.

### Comment participer ?

En ligne via le formulaire : <https://forms.gle/SfwpBwRUSm1vNAfz9>

Soumis **au plus tard le 1er juin 2022**, le dossier de candidature doit comprendre **les fichiers PDF** suivants :

- CV ou biographie – 1 page maximum
- Note explicative du projet photographique en cours, de son état d'avancement et de sa forme finale envisagée (exposition, édition, film photographique...) – 1 page maximum
- Lettre de motivation – 1 page maximum – précisant notamment :
  - objectifs artistiques et professionnels,
  - besoins d'accompagnement identifiés pour faire aboutir le projet,
  - disponibilités pendant les 9 mois du mentorat : nombre d'heures par mois pouvant être consacrées au travail personnel et au suivi du programme de mentorat, autres contraintes éventuelles...
  - statut actuel en regard de l'accès à la formation professionnelle.
- Portfolio de 15 à 20 pages au total : sélection d'un projet précédent et du projet en cours

## Quand et comment se déroule la sélection ?

Le jury procédera aux sélections et éventuelles auditions en juin et au début de l'été. Il pourra être amené à contacter les candidates et les candidats afin de mieux appréhender leur projet et leur motivation. Les critères de sélection seront principalement : l'intérêt, l'originalité et la qualité photographique du projet, la pertinence des objectifs artistiques et professionnels, la cohérence entre le profil de la candidate ou du candidat et les propositions d'accompagnement du mentorat. L'annonce officielle des lauréats de MP#03 aura lieu le 8 septembre 2022 lors du vernissage de l'exposition MP#02, deuxième édition du Mentorat.

## Calendrier

20 avril : Ouverture de l'appel à candidatures

1<sup>er</sup> juin : Clôture de l'appel à candidatures

Juin – Juillet : Sélection des lauréats

8 septembre : Annonce officielle des lauréats MP#03 lors du vernissage MP#02

## Jury

**Laurence Régnier** : Présidente du Fonds Régnier pour la Création

**Amandine Bouygues** : Directrice Exécutive du Fonds Régnier pour la Création

**Xavier Soule** : Directeur Général de VU' – Groupe Abvent

**Patricia Morvan** : Co-directrice de l'Agence VU'

**Patrick Codomier** : Co-directeur de l'Agence VU'

**Caroline Bénichou** : Responsable Galerie VU'

**Mathias Nouel** : Responsable VU'Education

**Jean-Baptiste Henimann** : Responsable Presse Internationale

## En quoi consiste le programme d'accompagnement du Mentorat ?

Sous la supervision de l'équipe de VU', chaque photographe lauréat bénéficiera d'un dispositif personnalisé et transdisciplinaire établi sur la base d'échanges préalables. Il s'agit d'un accompagnement de projet assuré par l'équipe de VU' et par des photographes-mentors, complété de consultations d'experts et de rencontres professionnelles, de participation à des formations du programme VU'Education ainsi qu'à des ateliers collectifs, théoriques et pratiques : ateliers d'écriture, initiation aux circuits commerciaux, enjeux de la scénographie d'exposition... A l'issue des 9 mois de mentorat, une exposition-événement sera organisée pour présenter au grand public et aux professionnels les projets réalisés par les photographes lauréats.

Pour tout renseignement : Mathias Nouel / [nouel@abvent.fr](mailto:nouel@abvent.fr)



Le Fonds Régnier pour la Création, créé à Paris en 2018, a pour vocation de favoriser l'émergence et la reconnaissance, la diffusion et le rayonnement d'oeuvres et de projets artistiques.

[fondsregnierpourelacreation.com](http://fondsregnierpourelacreation.com)

**VU'** éducation

Bénéficiant d'une déclaration d'activité de formateur enregistrée en préfecture, VU'éducation propose, depuis 2011, des stages et des formations à l'intention des photographes et des artistes utilisant la photographie.

[agencevu.com/education/](http://agencevu.com/education/)

Facebook – [@VUworkshop](https://www.facebook.com/VUworkshop)

Contact

–

**Mathias Nouel**

[nouel@abvent.fr](mailto:nouel@abvent.fr)

**VU'**

Depuis sa création en 1986 à Paris, VU' défend la photographie d'auteur. L'Agence comme la Galerie révèlent et représentent un panorama pluriel et vivant de la photographie contemporaine.

[agencevu.com](http://agencevu.com)

Instagram – [@vu\\_photo](https://www.instagram.com/vu_photo)

Facebook – [@VUagence](https://www.facebook.com/VUagence)

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de l'appel à candidatures et au traitement des candidatures ne seront traitées qu'à cette fin et pour la durée de l'appel à candidatures et la sélection. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 Janvier 1978 et au Règlement Européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent en adressant une demande par courrier à l'adresse suivante : Agence VU' - 58 rue Saint Lazare, 75009 Paris ou par mail à l'adresse : [morvan@abvent.fr](mailto:morvan@abvent.fr)